

Remise des labels Cit'ergie : En 2017, 116 collectivités engagées pour le climat !



La France a adopté la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, rappelant l'objectif du facteur 4 pour 2050 : diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050. Les collectivités, par leur impact et leur force de frappe, sont des acteurs clés de cette transition. Le label Cit'ergie s'y inscrit pleinement, en cohérence avec les territoires à énergie positive pour la croissance verte et avec pour objectif d'inciter les collectivités à donner une nouvelle ambition à leur politique Climat-Air-Energie.

À l'occasion des 18èmes Assises européennes de la transition énergétique, l'ADEME a remis, le 26 janvier 2017, les labels Cit'ergie et Cap Cit'ergie à 17 collectivités, portant ainsi à 116 le nombre de collectivités engagées dans la démarche, soit 12,2 millions d'habitants aujourd'hui concernés.

1 collectivité renouvelle son label Cit'ergie Gold en janvier 2017 :

- la ville de Besançon (25).

11 collectivités françaises obtiennent le label Cit'ergie en janvier 2017 :

- la communauté de communes du Bassin de Pompey (54) ;
- la ville de Perpignan (66) ;
- la ville de Brest (29) ;
- la communauté d'agglomération Metz Métropole (57) ;
- la Métropole du Grand Nancy (54) ;
- la ville de Grenoble (38) ;
- Brest Métropole (29) ;
- la ville de Vénissieux (69) ;
- la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais (86) – renouvellement ;
- la ville de Châtelleraudais (86) – renouvellement ;
- la ville d'Echirolles (38) – renouvellement.

5 collectivités accèdent au label CAP Cit'ergie en janvier 2017 :

- la ville d'Alençon (61) ;
- la communauté d'agglomération d'Annecy (74) ;
- la communauté urbaine d'Alençon (61) ;
- la ville de Rillieux-la-Pape (69) ;
- la communauté d'agglomération Le Grand Châlon – renouvellement.

Cit'ergie, un label issu d'une initiative européenne

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, Luxembourg, Suisse, etc.) et déjà accordé à plus de 1300 collectivités européennes.

En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant d'une politique climat-air-énergie durable et ambitieuse, en cohérence avec la démarche de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte lancée en 2015. Cit'ergie structure et contribue activement à l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial ou du volet énergie d'un Agenda 21.

Cit'ergie récompense trois niveaux de performance :



Depuis le lancement du label Cit'ergie en 2008, 2 collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD et 39 collectivités sont labellisées Cit'ergie ; 23 collectivités sont labellisées CAP Cit'ergie et 52 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation. Au total, aujourd'hui ce sont 116 collectivités engagées dans la démarche et plus de 12 millions d'habitants concernés par Cit'ergie.

Pour plus d'informations sur Cit'ergie :

- Consultez le [dossier de presse Cit'ergie 2017](#)
- Retrouvez les [fiches de bonnes pratiques des collectivités lauréates](#)
- Retrouvez les [vidéos des collectivités lauréates](#)
- Consultez le [site Cit'ergie](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](#)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr